



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 juin 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 Juin 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1er Juillet 1997

**Adhésion de la Ville de Niort à la Fédération Nationale des Services  
Funéraires Publics (FNSFP)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Catherine REYSSAT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 1997

### Règlementation Commerce Local Transports

### **Adhésion de la Ville de Niort à la Fédération Nationale des Services Funéraires Publics (FNSFP)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Fédération Nationale des Services Funéraires Publics a été créée le 6 novembre 1981 dans le but de regrouper les régies et services publics existant dans le domaine funéraire.

Une importante évolution réglementaire étant en cours, je vous propose, afin notamment de disposer de l'ensemble des informations dans ce domaine d'activité, d'adhérer à la Fédération Nationale des Services Funéraires Publics.

La participation annuelle est fixée actuellement à 0,06 centimes par habitant recensé dans la Commune en 1990, soit 3 519,60 F pour 1997. Ce montant évoluant chaque année en fonction des décisions des organes de gestion de la Fédération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à faire adhérer la Ville de Niort à la Fédération Nationale des Services Funéraires Publics dont les statuts sont joints en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à l'adhésion ;
- désigner Monsieur le Maire ou son Représentant pour siéger au sein des instances de l'Association ;
- verser le montant de l'adhésion dont les crédits sont prévus au budget au 926.6280.6281.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)